

AB IMMO
SARL au capital social de 10 000€
25 Boulevard Victor Hugo 34110 Frontignan
RCS Montpellier numéro 820078384

Procès-Verbal en date du 16 Février 2024
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE MODIFICATION
D'OBJET SOCIAL

Le seize Février deux mille vingt-quatre, les associés de la société AB IMMO, SARL au capital de 10 000 € se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au 25 Boulevard Victor Hugo 34110 Frontignan, siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Sont présent :

- Guilhem SALA, représentant l'associé unique la SARL 2ASL

Le total des parts présentées est égal 1000, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Guilhem SALA, gérant de la société.

Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Extension de l'objet social
- Modifications corrélatives des statuts
- Pouvoirs en vue des formalités.

1ÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée générale extraordinaire des associés décide d'étendre, à compter de ce jour, l'objet social

De :

- *La location meublée, comme non meublée, de tous immeubles à usage d'habitation, professionnel ou commercial, dont elle deviendra propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.*
- *La propriété, l'administration et l'exploitation par bail de tous immeubles d'habitations professionnel ou commercial, dont elle deviendra propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.*
- *La mise en valeur de ces immeubles, notamment par l'édification de constructions nouvelles pour toutes les destinations, la transformation des constructions déjà existantes.*



- *L'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente et la location de tous autres immeubles bâtis ou non bâtis, ainsi que leur administration et exploitation.*

à :

- *La location meublée, comme non meublée, de tous immeubles à usage d'habitation, professionnel ou commercial, dont elle deviendra propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.*
- *La propriété, l'administration et l'exploitation par bail de tous immeubles d'habitations professionnel ou commercial, dont elle deviendra propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.*
- *La mise en valeur de ces immeubles, notamment par l'édification de constructions nouvelles pour toutes les destinations, la transformation des constructions déjà existantes.*
- *L'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente et la location de tous autres immeubles bâtis ou non bâtis, ainsi que leur administration et exploitation.*
- *L'activité de conciergerie et de Gestion Immobilière.*

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2ÈME RÉOLUTION

Par conséquence de la décision prise sous la première résolution, l'assemblée décide de modifier, de la manière suivante les statuts :

Article 2 - Objet

La Société a pour objet :

- **La location meublée, comme non meublée, de tous immeubles à usage d'habitation, professionnel ou commercial, dont elle deviendra propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.**
- **La propriété, l'administration et l'exploitation par bail de tous immeubles d'habitations professionnel ou commercial, dont elle deviendra propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.**
- **La mise en valeur de ces immeubles, notamment par l'édification de constructions nouvelles pour toutes les destinations, la transformation des constructions déjà existantes.**
- **L'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente et la location de tous autres immeubles bâtis ou non bâtis, ainsi que leur administration et exploitation.**

- L'activité de conciergerie et de Gestion Immobilière.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3ÈME RÉOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au gérant, Monsieur Guilhem SALA pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le gérant et les associés.

Fait en un exemplaire original,
À Frontignan
Le 16 Février 2024

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive script. To the right of the signature, the name "Guilhem Sala" is written in a clear, legible font.